



Master Économie et droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Économie et droit. 2015, Université Toulouse 1 Capitole - UT1. hceres-02041165

HAL Id: hceres-02041165

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041165>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Master mention Economie et Droit

- Université Toulouse 1 Capitole - UT1

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Economie

Établissement déposant : Université Toulouse 1 Capitole - UT1

Établissement(s) cohabilité(s) :

Le Master en Economie et Droit délivré par l'Ecole d'économie de Toulouse (université de Toulouse1) s'inscrit dans la continuité de la licence Eco-Droit. Le master a un positionnement bi-disciplinaire, à la fois en droit et en économie. Le master a pour objectif de former des étudiants maîtrisant à la fois les outils quantitatifs et les règles de droit. En première année, la formation comporte au premier semestre un tronc commun (cours communs à tous les M1) se composant de quatre cours obligatoires (microéconomie, macroéconomie, économétrie et droit international économique) et de quatre cours obligatoires au second semestre, spécifiques à chaque spécialité. Tout étudiant en M1 « Économie et Droit » peut s'inscrire en parallèle en M1 de Droit (Droit international, européen et comparé) et valider ainsi, de manière automatique dès la réussite au M1 « Économie et Droit ». Les étudiants ayant reçu une formation de base dans les deux disciplines, peuvent approfondir leurs connaissances, soit en Master 2 Droit des affaires, soit en Master 2 Politique de la concurrence. La spécialité de M2 « Analyse économique du droit » n'a pu ouvrir au cours des quatre dernières années par manque d'effectifs.

La formation répond à une demande restreinte mais réelle du marché du travail, à savoir des spécialistes disposant de solides compétences à la fois en modélisation et en économétrie, mais aussi en droit. L'objectif est que les titulaires de ces doubles diplômes soient capables d'occuper des emplois dans les cabinets d'avocats d'affaires, d'experts auprès des conseils de la concurrence ou dans les circuits académiques.

Le programme d'études propose une articulation, plutôt qu'une simple juxtaposition, des savoirs des anciennes facultés de droit. Cette articulation correspond à une aspiration réelle de la part des employeurs : la demande de praticiens du droit dotés d'une culture économique et de compétences en techniques quantitatives et celle d'économistes maîtrisant les règles du droit. Le nombre d'inscrits en M1 est relativement faible avec une moyenne de 12 étudiants. En master 2 Politique de la concurrence, le programme d'études est composé de 4 cours fondamentaux par semestre. Les étudiants souhaitant poursuivre en thèse peuvent suivre la voie doctorale. Les enseignements donnés dans cette voie font l'objet d'une mutualisation et sont communs pour partie avec ceux des autres masters recherche de l'Ecole d'économie de Toulouse. Les effectifs restent faibles, même s'ils sont passés de 4 étudiants en 2011/12 à 12 en 2013/14.

Avis du comité d'experts

Les cours délivrés dans la formation « Economie et droit » sont cohérents avec les objectifs affichés par la formation visant à former des spécialistes dans les deux disciplines. Néanmoins, compte-tenu du besoin sur le marché du travail de spécialistes bi-disciplinaires, on pourrait s'attendre à ce que les étudiants puissent peu à peu maîtriser les techniques requises, en partant des concepts les plus généraux pour aller, de semestre en semestre, vers des corps de règles de plus en plus spécialisés et concrets. Cette absence de progressivité se reflète également dans la composition de l'équipe pédagogique puisque les cours de fin de cursus sont assurés par des universitaires plutôt que par des praticiens.

Les cours dispensés dans le M2 Politique de la concurrence sont cohérents avec les objectifs de la formation, même s'il est étonnant qu'il n'y ait pas de cours d'analyse financière et d'analyse de la propriété intellectuelle dans un tel master. De même, la présence d'un cours de macro-économie dans un cursus de micro-économie peut paraître surprenante.

Le positionnement de la formation est bi-disciplinaire (économie et droit). La formation répond à une demande restreinte mais réelle du marché du travail pour de tels diplômés.

En termes d'adossement à la recherche, la formation s'appuie sur les compétences reconnues des enseignants-chercheurs de l'Ecole d'Economie de Toulouse mais aussi de l'Institut de recherche en droit européen, international et comparé (IRDEIC). La notoriété internationale de l'Institut d'Economie Industrielle (IDEI) et les nombreux partenariats économiques dans le cadre de la fondation Jean-Jacques Laffont sont de véritables atouts mais il n'est pas précisé comment la formation bénéficie de ces liens privilégiés avec de grandes entreprises.

La formation, de création récente (2011) s'appuie sur un vivier restreint (42 étudiants en licence d'économie et de droit en 2014 dont 21 dans le parcours droit public, et donc non destinés à poursuivre en master). Elle doit par ailleurs faire face à la concurrence des masters de l'Université Paris II Panthéon-Assas et aux programmes de type LLM (Master of law). Ce problème d'effectif en M1 (12 étudiants en 2013/14) a conduit à ne pas ouvrir la spécialité de deuxième année, habilité « Analyse économique du droit » lors du précédent contrat. De même en Master 2, la création récente de la spécialité « Economie et droit de la concurrence » (2011) explique sans doute le faible effectif étudiants. Néanmoins, on peut penser que ce faible effectif tient également au manque de visibilité de la formation et que celle-ci pâtit de son manque de professionnalisation, alors même qu'il s'agit d'une thématique où on s'attend à ce que de nombreux professionnels (avocats, sociétés de conseils, membres d'autorités de la concurrence) viennent apporter leur expertise.

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	La formation « Economie-droit » se caractérise par un souci de formation à et par la recherche. Elle prend appui en économie sur les activités, réputées au plan mondial, des équipes de recherche de l'Ecole d'école de Toulouse dans le domaine de l'économie industrielle qui s'insèrent dans un réseau d'échanges et de partenariats fondé sur des collaborations scientifiques avec des chercheurs, avec des universités françaises et des universités étrangères. En droit, le master s'appuie sur les équipes de l'institut de recherche en droit européen, international et comparé (IRDEIC). Néanmoins, il n'est pas précisé comment ces travaux viennent irriguer la formation.
Place de la professionnalisation	La professionnalisation apparaît quelque peu en retrait, ce qui peut expliquer en retour le manque de visibilité de la formation auprès des étudiants, en raison de difficultés pour ceux-ci à évaluer les débouchés professionnels. Elle se caractérise essentiellement par un souci de formation à et par la recherche. Néanmoins des conférences-métiers sont organisées au cours de la scolarité.
Place des projets et stages	En master 1, pour des raisons de coordination de calendriers entre les deux composantes, les stages sont facultatifs et en conséquence ne sont pas évalués.
Place de l'international	Les cours communs en économie sont assurés en anglais et semblent attirer de nombreux étudiants étrangers. Par ailleurs, à l'instar de ce qui se pratique dans certaines universités étrangères, la possibilité est offerte d'effectuer une année de césure entre le L3 et le M1 ou entre le M1 et le M2 à l'étranger. Enfin, 30% des enseignants-chercheurs sont étrangers.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	L'admission est de droit pour les étudiants ayant suivi une licence d'économie et de droit à Toulouse 1. Il s'effectue après examen du dossier scolaire pour les autres étudiants et en M2.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les enseignements sont majoritairement donnés sous forme magistrale. La place du numérique n'est pas précisée, même si à l'évidence les cours quantitatifs sont supposés mobiliser les outils numériques.
Evaluation des étudiants	L'évaluation des enseignements s'effectue à la fin de chaque semestre par un examen terminal et/ou des épreuves de contrôle continu.

Suivi de l'acquisition des compétences	Les diplômes comportent une annexe descriptive indiquant les compétences supposées acquises à l'issue de la formation.
Suivi des diplômés	Les statistiques de suivi des diplômés sont réalisées par un service central de l'Université pour l'ensemble des masters en économie. Celui-ci ne réalise pas d'analyse détaillée sur le taux d'emploi des étudiants et les salaires d'embauche. La création d'une association des anciens étudiants permettrait de faire le lien avec les nouveaux inscrits.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Un conseil de perfectionnement a été créé en octobre 2012 au niveau de l'Ecole d'économie de Toulouse. Ce conseil est composé des membres du conseil d'administration et du conseil pédagogique de l'École d'économie de Toulouse. Il se réunit au moins deux fois par an afin de proposer des évolutions de l'offre pédagogique. Une procédure d'évaluation en ligne des cours existe. Elle fait l'objet d'une discussion avec des délégués des étudiants afin d'obtenir un retour qualitatif sur les cours en sus du retour plus quantitatif obtenu.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- L'alliance des 2 disciplines correspond à un besoin, sur le marché du travail, de spécialistes bi-disciplinaires qui puissent traiter des questions supposant des connaissances et des modes de raisonnement propres aux deux disciplines
- Une formation aux techniques de communication à l'écrit comme à l'oral est délivrée aux étudiants
- La formation s'appuie sur des enseignants-chercheurs de l'IDEI réputés dans le domaine de l'économie industrielle

Points faibles :

- La professionnalisation des contenus est a minima
- La formation pâtit d'un manque de visibilité auprès des étudiants (faibles effectifs) malgré une demande (certes restreinte mais réelle) de spécialistes en économie du droit sur le marché du travail
- Le devenir des étudiants ne se résume pas à un taux d'emploi sur le marché du travail et doit inclure des statistiques sur les métiers ou bien encore les salaires.

Conclusions :

La formation est de qualité et répond à une demande de la part des employeurs. Néanmoins, en économie du droit, il est souvent nécessaire de confronter la théorie à la pratique décisionnelle et de nourrir celle-ci. Aussi la formation bénéficierait elle d'un rapprochement avec les milieux professionnels afin de renforcer la professionnalisation du master, mais aussi en tant que de structure d'accueil possible pour les étudiants désirant effectuer un stage. En ce sens, il conviendrait de rendre obligatoire le stage quelle que soit la voie suivie par les étudiants. Il conviendrait également de réfléchir à la mise en place d'une année (facultative) de professionnalisation dite année de césure au cours de laquelle les étudiants auraient la possibilité de faire des stages en cabinet d'avocat, en entreprise ou dans une

administration, étant entendu que l'expérience pratique est absolument fondamentale pour l'apprentissage dans le domaine de l'économie du droit.

Éléments spécifiques des spécialités

Spécialité Economie et Droit de la concurrence

Place de la recherche	<p>Le master 2 « Economie et droit de la concurrence » se caractérise par un souci de formation à et par la recherche. Il prend appui sur les activités des équipes de recherche de l'IDEI dans le domaine de l'économie de la concurrence.</p> <p>Les étudiants du master ont la possibilité de choisir la voie doctorale. Pour ce faire, les cours fondamentaux sont mutualisés avec ceux des masters recherche (9 cours/19). Sachant que les autres cours sont également essentiellement théoriques, cela laisse peu de place à la professionnalisation.</p>
Place de la professionnalisation	<p>La professionnalisation apparaît quelque peu en retrait, ce qui peut occasionner un manque de visibilité du master auprès des étudiants mais aussi des recruteurs. Le master se caractérise essentiellement par un souci de formation à et par la recherche.</p>
Place des projets et stages	<p>En master 2, les étudiants suivant la voie standard ont la possibilité soit de rédiger un mémoire, soit d'effectuer un stage d'une durée de 4 à 6 mois à partir de mi-avril. Le stage fait l'objet d'un rapport de stage et d'une évaluation. On peut regretter que le stage ne soit pas également obligatoire dans une telle formation pour les étudiants suivant la voie doctorale dans la mesure où dans ce domaine, la recherche « se nourrit » des problématiques nouvelles rencontrées par les praticiens.</p>
Place de l'international	<p>Compte-tenu des particularités de la mise en œuvre de la politique de concurrence, les cours d'économie sont assurés en anglais, de même que les essais et les devoirs rendus par les étudiants.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Le recrutement s'effectue sur la base du dossier de candidature ou de l'expérience professionnelle.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Les enseignements sont majoritairement donnés sous forme magistrale. Néanmoins, les cours quantitatifs sont supposés mobiliser les outils numériques. Les étudiants bénéficient à cet égard d'un accès aux logiciels statistiques sur une plateforme Moodle dédiée.</p>
Evaluation des étudiants	<p>L'évaluation des enseignements s'effectue à la fin de chaque semestre par un examen terminal et/ou des épreuves de contrôle continu.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Les diplômes comportent une annexe descriptive indiquant les compétences supposées acquises à l'issue de la formation.</p>
Suivi des diplômés	<p>Les statistiques de suivi des diplômés sont réalisées par un service central de l'Université pour l'ensemble des masters en économie. Il n'existe donc pas d'analyse détaillée sur le taux d'emploi des étudiants du master 2 « Economie et droit de la concurrence ». La création d'une association des anciens étudiants permettrait de faire le lien avec les</p>

	nouveaux inscrits.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Un conseil de perfectionnement a été créé en octobre 2012 au niveau de l'Ecole d'économie de Toulouse. Ce conseil est composé des membres du conseil d'administration et du conseil pédagogique de l'École d'économie de Toulouse.</p> <p>Une procédure d'évaluation en ligne des cours existe. Elle fait l'objet d'une discussion avec des délégués des étudiants afin d'obtenir un retour qualitatif sur les cours en sus du retour plus quantitatif obtenu.</p>

Observations de l'établissement

A l'attention de Monsieur le Directeur des Formations et Diplômes du HCERES

Toulouse, le 13 mars 2015

Monsieur le Directeur,

Suite aux rapports d'évaluation des formations de l'Ecole d'économie de Toulouse, nous avons le plaisir de vous transmettre nos observations sur l'évaluation du **Master mention économie et droit** pour les points nous semblant appeler un complément d'information.

Le rapport souligne en page 3 : *« Cette absence de progressivité se reflète également dans la composition de l'équipe pédagogique puisque les cours de fin de cursus sont assurés par des universitaires plutôt que des praticiens ».*

« ...celle-ci pâtit de son manque de professionnalisation, alors même qu'il s'agit d'une thématique où on s'attend à ce que de nombreux professionnels (avocats, sociétés de conseil, membres d'autorités de la concurrence) viennent apporter leur expertise. »

En 2013-2014, dernière année de la période sur laquelle porte l'évaluation, deux cours étaient assurés par des praticiens : le cours « Competition Law in Practice » dont l'enseignante, Fabien Darbin-Lange, est avocate au barreau de Toulouse et le cours « Role Play in Competition Cases » dont l'enseignant, Jérémie Marthan, est avocat dans le bureau parisien de Linklaters. Par ailleurs, le workshop de politique de la concurrence (« Workshop on the Law and Economics of Competition) est animé par deux universitaires (Patrick Rey et Bruno Jullien), mais il accueille tout le long de l'année des praticiens. Parmi les intervenants dans ce workshop en 2013-2014, figurent William Kovacic, ancien président d'une des deux autorités de la concurrence américaines (la Federal Trade Commission), Jérôme Philippe, avocat au barreau de Paris et associé en charge du pôle concurrence chez Freshfields, et enfin Pascal Cardonnel, secrétaire juridique de la Cour Européenne de Justice.

Le recrutement d'intervenants extérieurs de haut niveau s'est poursuivi en 2014-2015 : se sont joints à l'équipe enseignante James Venit, avocat aux barreaux de New-York et de Bruxelles, et associé en charge du pôle Concurrence chez Skadden, ainsi que Jorge Padilla, directeur général de Compass Lexecon Europe (Compass Lexecon est un des leaders mondiaux en conseil économique). Ils ont assuré respectivement 15h et 12 h de cours en 2014-2015 et nous ont confirmé qu'ils continueront d'enseigner dans le M2 dans les années à venir. Enfin, à partir de la rentrée prochaine, le M2 comptera parmi ses enseignants réguliers trois autres

professionnels : Cani Fernandez, avocate au barreau de Barcelone et ancienne présidente de la section Antitrust de l'International Bar Association, Sébastien Mitraillé, adjoint au chef du service économique de l'Autorité de la Concurrence (qui est intervenu de façon ponctuelle cette année) et, enfin, David Salant, fondateur et président de Auction Technologies.

P.3 : « ... s'il est étonnant qu'il n'y ait pas de cours d'analyse financière et d'analyse de la propriété intellectuelle dans un tel master »

Il serait effectivement souhaitable d'inclure un cours d'analyse financière dans l'offre de formation du M2 même si des éléments d'analyse financière sont déjà enseignés dans le cours « Cases in Competition Policy ». Pour ce qui est de la propriété intellectuelle, la première moitié du cours « Innovation and Product Differentiation » est consacrée à l'analyse économique des brevets. Le cours en question a été remplacé dans la maquette 2014-2015 par le cours « Intellectual Property and Antitrust » dont la première partie porte toujours sur l'analyse économique de la propriété intellectuelle (essentiellement des brevets), mais dont la seconde partie porte maintenant sur l'interaction entre droit de la concurrence et droit de la propriété intellectuelle.

P.3 : « De même, la présence d'un cours de macro-économie dans un cursus de micro-économie peut paraître surprenante »

Jusqu'en 2013-2014, le M2 Economie et Droit de la Concurrence proposait, comme tous les autres M2 de l'Ecole d'économie de Toulouse, une voie professionnelle et une voie standard. Le cours de macro-économie auquel il est fait référence faisait partie des cours obligatoires pour les étudiants inscrits dans la voie doctorale (indépendamment du master auquel ils sont rattachés), et n'était ouvert qu'aux étudiants de cette voie au sein du M2 (c'est-à-dire un étudiant en 2012-2013 et un étudiant en 2013-2014). Depuis la rentrée 2014, le M2 Economie et Droit de la Concurrence ne compte plus qu'une seule voie : la voie professionnelle (les étudiants souhaitant postuler au programme doctoral de TSE doivent s'inscrire dans le Master « Economic Theory and Econometrics »).

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, mes très respectueuses salutations.

David ALARY

Directeur de l'Ecole d'économie de Toulouse